



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Hélyette SALAÜN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Absents :

Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h19

Secrétaire : Magalie PIAT

CULTURE

DL.18.112 - Projet de convention portant sur un festival intercommunal culturel « Festiv'Elles » saison 2018-2019, réunissant les dix communes de FLEURY LES AUBRAIS, INGRE, LA CHAPELLE SAINT MESMIN, ORMES, SAINT JEAN DE LA RUELLE, SARAN, ORLEANS, SAINT JEAN DE BRAYE, CHÉCY et SAINT JEAN LE BLANC.

Evelyne CAU expose :

La présente convention a pour but de fixer les modalités générales, techniques et financières du partenariat culturel des dix communes associées.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **19 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

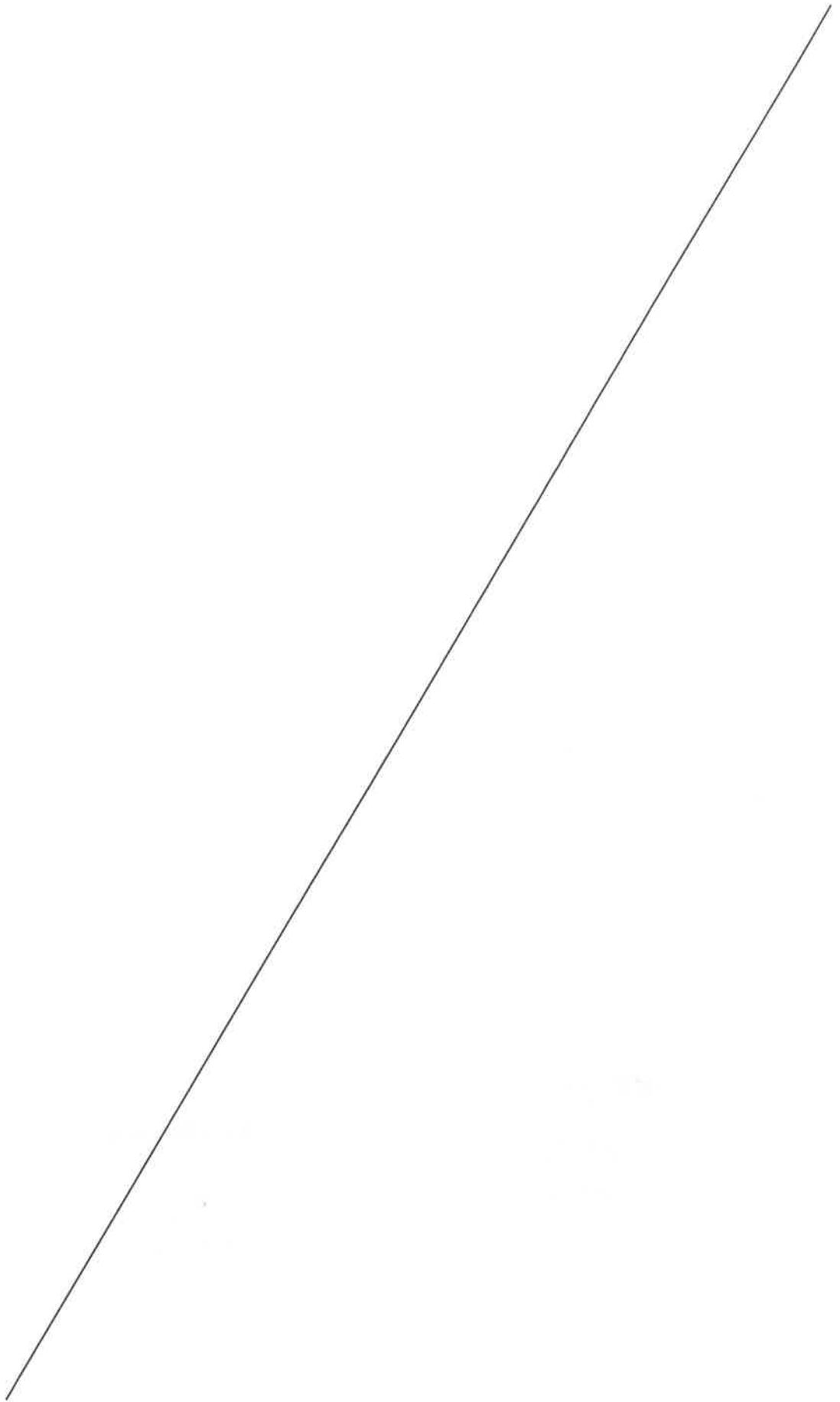
Publication le : **02 JAN. 2019**

Notification le : **02 JAN. 2019**



02 JAN. 2019
Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer**DL-18-112**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-01-02T14-31-22.00 (MI214574625)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20181219-DL-18-112-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Projet de convention portant sur un festival intercommunal culturel "Festiv'Elles" saison 2018-2019, réunissant les dix communes de Fleury les Aubrais, Ingré, La Chapelle Saint Mesmin, Ormes, Saint Jean de la Ruelle, Saran, Orléans, Saint Jean de Braye, Chécy et Saint Jean le Blanc

Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : DL.18.112-CULT-Projet convention portant sur un festival intercommunal culturel festiv'elles-saison 2018-2019- réunissant 10 communes.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/19 à 14:31

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/01/19 à 14:31

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/01/19 à 14:35